



Compte-rendu du CSAL du 10/01/2023

Ordre du jour

- 1) Approbation des PV des CTL des 27/09/2022 et 10/11/2022
- 2) Ponts naturels 2023
- 3) Installations de bornes WIFI
- 4) Responsabilité des gestionnaires publics RGP
- 5) Questions Diverses

Propos liminaires et réponses du directeur

Nous avons abordé dans notre déclaration liminaire une rétrospective générale de l'année 2022 et nos perspectives pour 2023, en particulier en matière de :

- sécurité des agents de la DGFIP,
- de protection sociale,
- de reconnaissance effective et collective en termes de rémunération et de carrière,
- de combat contre toute régression sociale,

Nous avons rappelé notre présence en 2023 avec les personnels pour défendre et revendiquer une DGFIP renforcée, reconnue et réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale !

Enfin, nous avons déploré que cette nouvelle et première instance se tienne en l'absence de tout règlement intérieur et formation des élus, alors que la loi est votée depuis 2019.

En réponse, M Brabant ne s'est pas exprimé sur les questions de gouvernance de la DGFIP mais partage notre souhait d'une DGFIP renforcée au sens de l'intérêt général.

Concernant la sécurité des agents, en lien avec le drame du Pas-de-Calais en 2022, une formation va être organisée avec 3 négociateurs de la gendarmerie, principalement dans un premier temps à destination des agents en charge du contrôle fiscal.

Approbation des PV des CTL des 27/09/2022 et 10/11/2022

Les PV sont approuvés à l'unanimité par la représentation syndicale.

Ponts naturels 2023

La direction propose pour seul pont naturel 2023 le 14 août alors que le calendrier 2023 comporte 2 ponts naturels, dont celui de l'ascension.

L'argument de la direction pour ne pas fermer les services au pont de l'ascension est d'assurer un meilleur service à l'utilisateur en ne le privant pas des moyens de nous contacter le vendredi 19 mai. Ironie de la situation : cela ne le préoccupe pas que les services soient fermés un jour semaine le reste de l'année !!!

Solidaires Finances Publiques a développé les arguments suivants :

- la tension au sein des équipes de travail pour savoir qui pourrait poser une absence ce jour-là,



Section de la Manche

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

- la fermeture des établissements scolaires,
- la contradiction de la DGFIP qui veut « désintoxiquer » l'usager du guichet avec la DDFIP qui veut l'ouverture des services un jour de pont naturel,
- les agents des SIP qui vont aborder la campagne fatigués suite aux délestages nationaux pour le chèque énergie, pour « Gérer Mes Biens Immobiliers », pour les centres de contact pendant la campagne IR,
- l'occasion de faire une pause et de souffler, ce qui participe à l'amélioration des conditions de vie au travail,
- la fermeture de la comptabilité MEDOC dès le mercredi soir avec réouverture de lundi suivant,
- la possibilité de fermer l'accueil au public et de permettre aux agents volontaires de travailler,
- les réponses au sondage initié par Solidaires Finances Publiques auprès de ses adhérents qui se prononcent à 80 % pour un pont naturel à l'Ascension.

Ce dernier argument semble avoir emporté la décision du directeur en faveur d'un pont naturel à l'ascension, mais sous réserve de l'obligation d'avoir une équipe restreinte pour répondre au téléphone sur la base du volontariat !



En conséquence les ponts naturels seront positionnés en 2023 :

- **sur le week-end de l'ascension (19 mai)**
- **et sur le week end du 15 août (14 août)**

Nous n'avons pas reçu de réponse favorable à notre demande d'octroyer une autorisation d'absence exceptionnelle du Directeur Départemental pour le pont du 15 août en remerciement du travail accompli.

Installation de bornes WIFI

(Saint Lô, Coutances et Granville)

A terme, la DDFIP souhaite l'installation de bornes WIFI dans tous les espaces de travail communs de la DDFIP (salles de réunions, espaces de travail partagés)

L'installation de 2 bornes WIFI, l'une à Saint Lô salle Chausey, la seconde à Coutances, dans la salle de réunion est à l'étude auprès des services dédiés à la DGFIP. Le délai prévu pour la réalisation du projet est de 6 mois.

L'espace de réception du signal WIFI sera circonscrit aux salles dédiées et le WIFI accessible aux seuls agents de la DGFIP.

Le volet santé sera abordé en Formation Spécialisée (remplaçant le CHSCT), néanmoins un tableau comparatif du niveau des émissions WIFI par rapport à d'autres matériels (téléphones portables) nous a été présenté et une signalétique à destination des personnes électrosensibles sera apposée dans le lieu dédié.

Une dernière borne WIFI sera installé au sein de l'espace de travail partagé (ETP), mais accessible aux occupants potentiels d'autres administration via un portail, du type de ceux que l'on peut trouver dans certains hôtels.



Section de la Manche

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Ce projet sera mené de manière différente car il s'agit d'un espace de travail partagé, à l'aide d'une entreprise privée, dans un délai d'environ un mois à partir du lancement des travaux.

Le réseau filaire des bureaux sera bien distinct du réseau WIFI de l'espace partagé.

Le site de Granville accueille également une pépinière d'entreprise, la direction n'a pas pu nous répondre formellement sur la présence d'un réseau WIFI au sein de cette structure mais assure que le WIFI DGFIP aura une portée limitée à l'ETP, et qu'il s'agira d'une sorte de coffre-fort numérique.

Pour information, le WIFI sera aussi prévu sur Avranches.



Responsabilité des gestionnaires publics

Cette réforme a pris effet au 1^{er} janvier 2023 et vise entre-autre à supprimer la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables.

Elle aura également vocation à faire sanctionner les fautes graves et d'un montant significatif, ces notions demeurent encore floues et seront précisées par la jurisprudence à venir.

Le volume d'affaires jugées par la 7^e chambre de la Cour des Comptes est estimé à ce jour entre 20 et 50 affaires par an.

Cette cour va rechercher les responsables y compris chez les ordonnateurs et recherchera les circonstances aggravantes et atténuantes.



Les justiciables seront l'ensemble des agents publics, ce qui suscite un certain nombre de questions chez les agents d'exécution.

A notre question sur la protection des agents d'exécution, M Brabant nous renvoie à l'article L131-5 du code des juridictions financières :

« Le justiciable qui agit conformément aux instructions préalables de son supérieur hiérarchique et d'une personne habilitée n'est passible d'aucune sanction. La responsabilité du supérieur hiérarchique ou de la personne habilitée se substitue, dans ce cas, à la sienne.

Ces dispositions ne sont pas applicables dans le cas où l'instruction donnée est manifestement illégale et de nature à compromettre gravement un intérêt public »

M Brabant insiste sur l'importance de connaître et respecter sa propre délégation de signature, de prendre connaissance de l'organigramme fonctionnel de son service, et sur celle du contrôle interne des chefs de service.

En cas de doute, nous invitons l'ensemble des agents à demander une instruction écrite et à nous contacter.



Section de la Manche

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Questions diverses

1- Sur la nouvelle note concernant les remboursements des frais de déplacement :

le sujet avait été abordé en septembre 2022 pour une nouvelle rédaction en décembre 2022, cependant cette note est toujours en cours de rédaction et sera présentée au second semestre 2023.

2- Sur l'information aux agents de l'utilisation du budget et la réalisation du fonds d'amélioration des conditions de vie au travail :

Pour rappel, ce fond avait été octroyé en 2022 dans les mesures salariales et une information aux agents avait déjà été demandée.

Cette information sera présentée aux organisations syndicales au 1^{er} trimestre 2023 et communiquée aux agents sur Ulysse.

3- Sur l'organigramme fonctionnel de la direction qui permettra de savoir qui fait quoi, M Brabant nous assure que l'organigramme fonctionnel est fait et en cours de diffusion.

4- Sur la liste d'aptitude de B en A, pour laquelle un tableau de candidats retenus a été publié sur Ulysse Manche, mais sans préciser que le département de la Manche ne disposait pas de potentialité cette année, donnant l'impression que la direction n'avait pas proposé de candidat : M Bazin propose de faire une meilleure communication lors de l'élaboration de la prochaine liste.

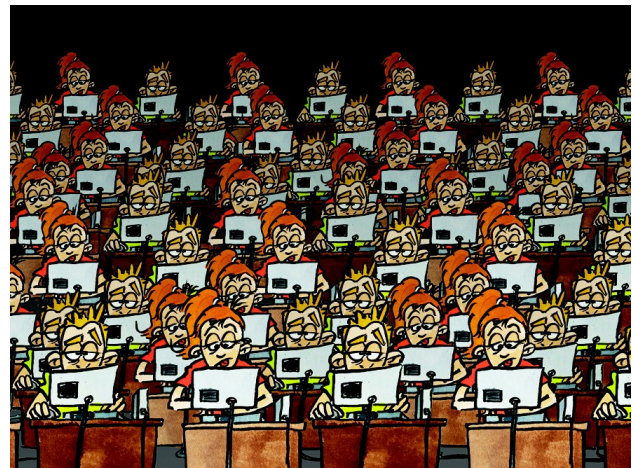
5- Sur les travaux à la cité administrative de Saint Lô :

Une opération d'agrandissement en hauteur sera réalisée dans un premier temps dans le bâtiment B (RIA). Les agents du bâtiment A pourront s'y replier lorsque que leurs bureaux seront en travaux.

M BRABANT fera une communication à l'ensemble des agents de Saint Lô lorsqu'il disposera de tous les éléments.

6- Sur les Travaux à Valognes :

La date butoir pour répondre aux marchés publics lancés par la direction approche et M Brabant se veut rassurant sur l'achèvement des travaux pour septembre 2023.



7- Sur les travaux à Cherbourg Abbaye :

Le projet de nouveau bâtiment inter-administration est définitivement abandonné.

Il est prévu de densifier le site de Cherbourg Abbaye soit par édification d'un nouvel étage soit par construction d'une extension du bâtiment.

A minima, il faudra revoir l'accueil et le sujet du parking pour en envisager la revente pour tout ou partie. En effet, la loi impose d'ombrager tous les parkings de plus de 2000 m2 et d'installer des panneaux solaires, ce qui est trop onéreux.

A ce stade, M BRABANT affirme que le projet de travaux à Cherbourg est au stade pré-embryonnaire

solidairesfinancespubliques.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr